

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 24933

Numéro SIREN : 790 020 564

Nom ou dénomination : 13-17 Viète

Ce dépôt a été enregistré le 05/01/2024 sous le numéro de dépôt 2301

13-17 VIETE
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 250 000 euros
Siège social : 134 Boulevard Haussmann, 75008 PARIS
790 020 564 RCS Paris
« La Société »

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 23 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-trois octobre

La société **ALIX PROPERTIES**, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 3 400 000 euros, ayant son siège social 43-47 avenue de la Grande Armée, 75116 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 789 121 092 RCS PARIS, représentée par son Président, Monsieur **Hervé VINCIGUERRA**,

Associée unique de la société **13-17 VIETE**,

En présence de Monsieur **Hervé VINCIGUERRA**, Président non associé de la Société,

Après avoir exposé :

- Qu'en vertu de l'article 17.1, le Président est nommé par décision de l'associé. Si le président nommé est une personne morale, celui-ci doit obligatoirement désigner un représentant permanent personne physique.

- Que Monsieur **Hervé VINCIGUERRA** a notifié son intention de démissionner de ses fonctions de Président par courrier en date du 23 septembre 2023 à la société **ALIX PROPERTIES**,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique prend acte de la démission de Monsieur **Hervé VINCIGUERRA** de ses fonctions de président, notifiée le 23 septembre 2023 et lui donnent quitus de sa gestion et le remercient pour les services rendus à la Société.

Par conséquent, l'associée unique décide de mettre fin au mandat de président de la Société de Monsieur **Hervé VINCIGUERRA** et décide de désigner comme nouveau président :

La société **ALIX PROPERTIES**, Société par actions simplifiée au capital de 3 400 000 euros, dont le siège social est situé 43-47 avenue de la Grande Armée, 75116 Paris, immatriculée



au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 789 121 092 R.C.S PARIS, représentée par **M. Hervé VINCIGUERRA**, pour une durée illimitée.

Conformément à l'article 17 des statuts, l'associé unique décide de nommer son président, **M. Hervé VINCIGUERRA** comme représentant permanent de l'associé unique auprès de la Société.

La société **ALIX PROPERTIES** exercera ses fonctions dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi et les statuts de la Société.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.



La société **ALIX PROPERTIES**
Représentée par
Monsieur **Hervé VINCIGUERRA**